



## LÉGENDE

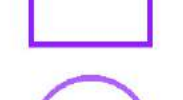
Agrandissement du bâtiment  
principal jusqu'à 67 m. autonome



Zone inondable



Embâcle connu



Embâcle présumé



### HYDROGRAPHIE

Cours d'eau



Cours d'eau intermittent



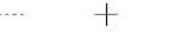
Chute



Rapide



Récif



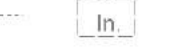
Barrage



Barrage de castor



Plaine inondée



Milieu humide



RÉSEAU ROUTIER



Voie de communication en construction



Route régionale asphaltée



Route régionale non-asphaltée



Route collective asphaltée



Route collective non-asphaltée



Route locale asphaltée



Route locale non-asphaltée



Rue locale asphaltée



Rue locale non-asphaltée



Chemin carrossable asphalté



Chemin carrossable non-asphalté



Chemin non-carrossable



Pont routier, passerelle



Tunnel



### LIMITE MUNICIPALE

BÂTIMENTS

Bâtiment

Maison mobile

INFRASTRUCTURES

Bus

Parc de stationnement

Banc d'emprunt

Carrière

Centre de ski alpin

Terrain de camping

Silo

Quai

Ligne de transport

Pylône

Remontée mécanique

Piste de course

Réservoir de surface

Amas

TOPOGRAPHIE

Dépôt

Courbe hypsométrique normale maitresse

Courbe hypsométrique normale intermédiaire

Équidistance 10 mètres



0 1 2 3  
Kilomètres

0 0.5 1 2  
Miles

Echelle 1 : 20 000



Lyne Arbour, directrice générale  
et secrétaire trisoriaire

Gaëtan Morin, Préfet

2008-06-04

Règlement 110-2007:  
Protection des rives, du littoral et  
des plaines inondables.

En vigueur le 23 mai 2008

Sources :

Base de données cartographiques du ministère des  
Ressources naturelles du Québec.

MRC de Matawinie

Projection MTM (Nad 83, fuseau 8)



MRC  
Matawinie

ENTREPRENANT DE NATURE!

Réalisée par le service d'Aménagement,  
MRC de Matawinie

NB : Veuillez noter que le numéro civique 188, de la rue Dupont,  
s'ajoute aux zones cartographiées où des agrandissements  
de bâtiments sont possibles.